

Nomenclature : 08 – 01

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

-----  
REUSSITE EDUCATIVE –  
CREATION DE CLASSES DE DECOUVERTE –  
TARIFICATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES  
-----

Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250226-DLB08\_26022025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

La Ville de Lens souhaite proposer aux élèves lensois la possibilité de découvrir autrement leur environnement par la mise en place de classes de découvertes, autour de séjours de proximité centrés sur l'éducation et la sensibilisation au développement durable et à l'environnement.

A cet effet, les directeurs des écoles élémentaires et les représentants des parents d'élèves ont été concertés afin de s'assurer de la pertinence de cette proposition et d'en définir les modalités. Le niveau CM1 a été retenu par l'ensemble des partenaires.

Pour mémoire, une classe de découverte est un séjour de plusieurs jours durant lequel les élèves d'un ou plusieurs établissements scolaires découvrent un autre contexte et participent à des activités de plein air. Par principe, ce séjour est organisé sur le temps scolaire, en présence des professeurs des écoles.

Au printemps 2025, la ville propose d'expérimenter la mise en place pour deux classes de CM1, d'un séjour de 4 jours/3 nuits centré, en complément des enseignements scolaires et de l'apprentissage de la vie en collectivité, sur une thématique environnementale. Dans ce cadre, la limite d'un déplacement dans les Hauts de France est posée afin d'éviter l'impact environnemental et au regard de la diversité des propositions et sites existants sur le territoire régional.

Ainsi, si cette première expérience est concluante, la ville souhaite proposer ce séjour à compter de l'année scolaire 2025/2026 chaque année à l'automne, et dans un souci d'équité à l'ensemble des élèves scolarisés en classe de CM1 des écoles publiques lensoises.

Toutefois, l'Education Nationale fixe comme condition indispensable, une participation minimale des familles afin de s'assurer de l'engagement au départ de tous les élèves d'une classe.

Au regard de ces éléments, celle-ci peut être fixée à 80 euros par enfant pour l'intégralité du séjour, soit une infime partie du coût réel de l'opération. Cette participation ne couvre qu'une partie du prix du séjour, le reste à charge étant supporté directement par la collectivité.

De plus, cette participation financière pourra faire l'objet d'une aide supplémentaire spécifique du Centre Communal d'Action Sociale pour les familles rencontrant des difficultés financières qui en feront la demande.

Il vous est donc proposé :

- de fixer la participation des familles aux classes de découverte à compter de l'année scolaire 2024/2025 dans les conditions reprises ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de ces classes de découverte annuelles.

Les dépenses et recettes afférentes aux classes de découverte seront inscrites au budget des exercices correspondants.

Les commissions Services à la population et Finances ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,



Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,



Yvette MAZEREUW

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 27 FEVRIER 2025**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025**

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 18 février 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBA, BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : M. DESOUTTER ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etait absent** : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MAZEREUW, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.